

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2023-21-T1

SÉANCE DU 25 MAI 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 19 mai 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ;
Mme Evelyne LARASSE Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Christophe PERRIN

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à
Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Benoit SECHET ; Mme Marie Pierre
BERAUD SUDREAU donne pouvoir à M. Jean Pierre MANIGLIER

Membres absents : Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Claude
GAUD Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-
FERNANDES ; Mme Myriam RAFFARA

**OBJET : CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LE CCAS D'ECULLY ET LA
METROPOLE DE LYON AU TITRE DU REVENU SOLIDARITE ACTIVE (RSA)
POUR L'ANNEE 2023**

Depuis 2017, le C.C.A.S d'Écully assure l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A) dans le cadre du programme métropolitain d'insertion (P.M.I.e).

Cette mission concerne aujourd'hui 45 places d'insertion en flux, destinées à 70 bénéficiaires du revenu de solidarité active (R.S.A), relevant de la Commission Locale d'Insertion (C.L.I) 11 par an.

Les objectifs, le contenu et les modalités de l'accompagnement sont décrits dans le cahier des charges référents RSA 2023.

La convention ci-annexée (01_ANNEXE_CONV_RSA_2023) définit les conditions dans lesquelles la mission d'intérêt général relative aux bénéficiaires du R.S.A est confiée par la Métropole de Lyon au C.C.A.S dans le cadre du plan métropolitain d'insertion.

En contrepartie du service assuré par le C.C.A.S, la métropole de Lyon s'engage à apporter pour l'année 2023, une contrepartie financière forfaitaire de 23 413,50 € (45 places x 520,30 €).

Acte à classer

2023-21-T1

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-06T14-21-57.00 (MI245489105)

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230606-2023-21-T1-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention de subvention entre le CCAS d'Ecully et
la Métropole de Lyon au titre du revenu solidarité
active (RSA) pour l'année 2023
Date de décision : 06/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-21-T1.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/06/23 à 14:21

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 06/06/23 à 14:21

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 06/06/23 à 14:26